
DECISION DU PRESIDENT N°2025.67

Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du système d'endiguement du chenal du torrent du Saint-Vincent à Vernet-les-Bains

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT ;

VU la délibération n°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président ;

VU la délibération n°2020/68 : Adoptant le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission MAPA du SMTBV ;

VU la délibération n°2024/58 : portant avenant n°1 au règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission MAPA du SMTBV ;

VU le rapport d'admission des candidatures, d'analyse des offres et la demande de négociation de la Commission d'Appel d'Offres en date du 8 octobre 2025.

VU le rapport, d'analyse des offres négociées et suivant l'avis en date du 4 décembre 2025 de la Commission d'Appel d'Offres.

Les crues torrentielles du torrent du Saint-Vincent ont un fort potentiel à endommager des enjeux sur la commune de Vernet-les-bains, et plus particulièrement en rive gauche.

L'objet du présent marché est la maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de l'aménagement du système d'endiguement du chenal du torrent du Saint-Vincent à Vernet-les-Bains afin d'aboutir à une protection des enjeux en rive gauche pour une période de retour centennale.

Le présent marché est passé en vertu des dispositions des articles R2124-2.1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

En application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° à R2123-8 du Code de la commande publique, une procédure adaptée ouverte a été lancée et publiée le 30 août 2025 sur Midi Libre annonces légales <http://www.midilibre-marchespublics.com>.

Date limite de remise des offres : 30 septembre 2025 à 14h00 au plus tard.

Visite obligatoire du site : Néant

Type de marché : Maîtrise d'œuvre

Forme du marché : marché à tranches optionnelles

Le marché fait l'objet de 6 tranches :

1. Phase conception (tranche ferme)
2. Phase travaux (tranche optionnelle)
3. Servitude Maptam (tranche optionnelle)
4. Constituer le dossier d'autorisation des ouvrages en système(s) d'endiguement(s) avec travaux au titre de la rubrique 3.2.6.0 de la loi sur l'eau (tranche optionnelle)
5. Examen cas par cas + étude d'incidence environnementale (tranche optionnelle)
6. Evaluation environnementale et étude d'impact (tranche optionnelle)

De plus, le maître d'œuvre exécute l'ensemble des tâches et des missions qui lui sont imparties dans le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de maîtrise d'œuvre (CCAG-MOE) approuvé par arrêté du 30 mars 2021 et publié au JO du 1er avril 2021.

Lieu d'exécution : Bassin Versant de la Têt (66)

Durée du marché :

L'exécution de la tranche ferme et des tranches optionnelles 2 à 5 ne pourra excéder 18 mois.

Pour la tranche ferme, les prestations de maîtrise d'œuvre s'achèvent à l'expiration des éléments de missions de conception la composant.

Pour chacune des tranches optionnelles, les prestations de maîtrise d'œuvre s'achèvent à l'expiration du délai de la garantie de parfait achèvement ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission de chacune des tranches optionnelles intervient lors de la levée de la dernière réserve.

Variante : Il n'est pas exigé de variante de la part de l'acheteur et les variantes proposées par les candidats ne sont pas autorisées.

Type de prix : les prix sont fermes et actualisables.

Financement : -montant inscrit au PAPI : Action 7.7 (285 000 € HT études + travaux estimés par RTM en EP dans le cadre du PAPI) ;

Financeurs : 40% FPRNM de 285 000 €, 20% Région (assiette de 130 000 €) soit 26 000€ (arrêtés obtenus).

Délai de validité des offres : 200 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Critères de jugement des offres :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par pourcentage et notés sur 100 puis ramené sur 20 points :

1. Critère Prix pondéré à 50 %. Apprécie au vu des informations suivantes : DPGF

La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante :

Formule inversement proportionnelle, soit : $Note = (\text{montant HT le moins élevé}) / (\text{montant HT proposé pour cette offre}) * \text{note maxi}$

2. Critère Valeur Technique de l'offre pondéré à 50 %. Apprécie au vu du Mémoire technique
 - a. Sous-critère Organisation et moyens dédiés au projet pondéré à 10 sur 50
 - b. Sous-critère Appréciation des différentes missions et des besoins du maître d'ouvrage pondéré à 25 sur 50
 - c. Le planning proposé et cohérence des délais avec le DCE pondéré à 15 sur 50

En cas de groupement d'entreprises, le mandataire est chargé de synthétiser les mémoires de chaque entreprise afin de rendre un document homogène, clair et unique

Récapitulatif des retraits / dépôts :

Nombre de dossiers retirés : 15 dématérialisés dont 4 pour information

Nombre de candidatures remises : 2 dématérialisées

Nombre de candidatures arrivées hors délai : 0

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 octobre 2025, après avoir pris connaissance du rapport d'admission des candidatures et d'analyse des offres :

- a donné un avis favorable à la proposition d'admission des 2 candidatures ;
- a proposé une négociation technico-financière sur les deux offres.

Négociation : du 8 octobre 2025 au 15 octobre 2025

Date limite de remise des offres négociées : à 15 octobre 2025 14 heures au plus tard.

La commission d'Appel d'Offres réunie le 4 décembre 2025 peut statuer sans condition de quorum selon les règles de la commande publique suite au manque de quorum lors de la Commission d'Appel d'Offres du 7 novembre 2025 régulièrement convoquée.

La Commission d'Appel d'Offres après avoir pris connaissance du rapport d'analyses des offres négociées :

· a donné un avis favorable à la proposition d'attribution du marché au vu de l'analyse des offres négociées au groupement conjoint Cabinet d'Etudes GAXIEU-N.R.T.I.-CRB Environnement, pour un montant de 81 920,00 € HT soit 98 304,00 € TTC.

LE PRESIDENT DECIDE

1. D'attribuer le marché de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du système d'endiguement du chenal du torrent du Saint-Vincent à Vernet-les-Bains comme suit :

ATTRIBUTAIRE	Montant HT	Montant TTC
<p>Groupement Conjoint</p> <p>CABINET D'ETUDES René GAXIEU - Mandataire</p> <p>4, Rue du Moulinas – 66330 CABESTANY</p> <p>SIRET : 3124 411 648 00081</p> <p>1 bis, Place des Alliés – CS 50676 – 34537 BEZIERS CEDEX</p> <p>N.R.T.I. – Cotraitant 1</p> <p>71, Route du Moulin d'Orles – 66000 PERPIGNAN</p> <p>SIRET : 982 545 253 00014</p> <p>CRB ENVIRONNEMENT – Cotraitant 2</p> <p>5, allée des Villas Amiel, 66000 PERPIGNAN</p> <p>SIRET : 450 612 999 00026</p> <p>40, Rue Courteline – 66000 PERPIGNAN</p>	81 920.00 €	98 304.00 €

2. Précise que les crédits nécessaires au paiement des prestations sont inscrits au budget.
3. Il sera rendu compte de la présente décision lors du prochain comité syndical.
4. La présente décision sera publiée, portée au registre des actes et une ampliation sera transmise au Préfet des Pyrénées-Orientales au titre du contrôle de légalité

Fait à Perpignan, le 8 décembre 2025



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif de Montpellier 6, rue Pitot 34000 MONTPELLIER peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.